

Université Paris Sud

Octobre 2002

**Concours ASI externe – Bap I – Gestion administrative**

Sujet n°1 :

\* Les droits et les devoirs du fonctionnaire ; quels sont-ils ? comment sont-ils définis ?

\* Quels sont les catégories et les corps de fonctionnaires que l'on peut trouver dans l'université ?

\*\*\*\*\*

2002\_i\_a\_asi\_gestion\_adm\_scient\_tech\_paris11.pdf

901000

Université Paris Sud

Octobre 2002

**Concours ASI externe – Bap I – Gestion administrative**

**Sujet n°2 :**

- \* Décrire l'organisation actuelle des études dans l'enseignement supérieur français.
  
- \* Que savez-vous de la nouvelle organisation dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur ?

Université Paris Sud

Octobre 2002

**Concours ASI externe – Bap I – Gestion administrative**

Sujet n°3 :

- \* Quels rôles peuvent être amenés à jouer au sein des universités : les collectivités territoriales, le Chancelier des Universités, le Préfet de région ?
  
- \* Quelle différence faites-vous entre déconcentration et décentralisation ?

\*\*\*\*\*

**Université Paris Sud**

**Octobre 2002**

**Concours ASI externe – Bap I – Gestion administrative**

**Sujet n°4 :**

\* Les personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : les différents corps et catégories, le recrutement et le déroulement de la carrière.

\*\*\*\*\*

Université Paris Sud

Octobre 2002

**Concours ASI externe – Bap I – Gestion administrative**

Sujet n°5 :

\* Comptabilité publique et régime budgétaire des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel : règles de la comptabilité publique, rôle des ordonnateurs et des comptables, régime financier et budget.

\*\*\*\*\*

901004

Université Paris Sud

Octobre 2002

**Concours ASI externe – Bap I – Gestion administrative**

**Sujet n°6 :**

\* Commentez cet extrait du discours de Luc FERRY, Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche :

« ... Le renforcement de l'autonomie des universités, dans le cadre du service public, est une chance à saisir. Il devra se fonder sur un principe simple : tout ce qui peut être mieux géré au niveau des universités doit l'être. Il faut en effet qu'elles puissent définir plus librement leur organisation interne et qu'elles jouissent d'une plus large autonomie pédagogique. Tout en poursuivant la politique contractuelle, il faut rechercher une plus grande souplesse pour la gestion des personnels et déconcentrer progressivement celle du patrimoine. Les universités doivent pouvoir gérer plus facilement leurs activités industrielles et commerciales et bénéficier d'un assouplissement des procédures de passation des marchés publics. Une telle autonomie implique, bien sûr, le renforcement de notre politique d'évaluation publique, qui devra servir tout autant aux établissements qu'au pilotage national... »

901005